

Le document ci-dessous a été publié sur le site de la Fédération Nationale de la Pêche en France.

Le silure un géant si encombrant ?



silure 13kg ayant degusté 24 gardons 1 barbeau
et 1 goujon bon appétit.....

*Autopsie d'un silure pris sur le lot ou bief de pêche correspondant au village de Montbrun.
...le constat est inquiétant ou pas ?????*

Le silure présent dans les eaux françaises depuis plus de 30 ans génère depuis 2012 un débat sur son impact, en particulier, pour les poissons migrateurs. Faut-il envisager des mesures de gestion, pour quelle efficacité ?

Historique

Depuis 2012, des observations et des vidéos sur les stations de comptage des poissons migrateurs, en particulier sur le bassin de la Garonne laissent peser de lourds soupçons d'intense prédation du silure sur les poissons migrateurs.

- 1ère étape : réunir les connaissances largement déficitaires sur l'espèce, notamment sur son impact pour les autres espèces. Les éléments bibliographiques ont donc été compilés et des études spécifiques ont été lancées. Un comité de pilotage national suit étroitement tous les éléments de connaissance disponibles.
- 2ème étape : sur la base des connaissances acquises, le même comité de pilotage évalue et propose des pistes de gestion qui pourraient être appliquées si nécessaire.

Où en est-on ?

Les éléments acquis montrent que le silure est maintenant présent dans la grande majorité des eaux en France. Son impact sur les peuplements piscicoles a été déterminé en partie :

Groupe		Effet	
Poissons	'Non' migrateurs	Pas d'effet	
	Migrateurs	Anguille	Pas d'effet
		Autres migrateurs	Effets non déterminés

EFFETS DU SILURE SUR LES AUTRES ESPECES DE POISSONS SUR LA BASE DE QUELQUES ETUDES RECENTES EN FRANCE

- Les conséquences négatives de la forte présence du silure semblent écartées pour les poissons non migrateurs. L'impact de la prédation du silure peut être important sur les peuplements piscicoles mais sans mettre ces derniers en danger. Par contre, s'il est avéré que les silures consomment des poissons migrateurs et que ceux-ci rentrent parfois pour une forte proportion dans leur régime alimentaire, aucune étude ne quantifie à ce jour, l'impact sur les populations de migrateurs. Par exemple, en Loire, les analyses montrent que les migrateurs rentrent, à certains moments, pour large part dans le régime alimentaire des silures ou de certains silures mais il n'est pas possible de savoir quelles parts de chaque espèce de migrateurs sont concernées (mulets, saumons, aloses, lamproies...) ni quel est l'impact de cette prédation sur leurs populations.
- Le silure n'est pas le top prédateur dans la chaîne trophique. Son régime alimentaire est très varié même si certains individus se spécialisent parfois.
- Le silure ne semble pas affecter les populations des autres prédateurs même si il peut y avoir compétition entre ces espèces.
- Le silure peut consommer 50% de la productivité piscicole sans que cette consommation ne mette en péril le peuplement piscicole.
- La prédation du silure sur les poissons migrateurs ne semble pas différente à l'aval des ouvrages ou en eaux libres.
- Les difficultés pour les migrateurs à l'aval des barrages peuvent apparaître plus par blocage comportemental que par prédation du silure.

Les études visant la quantification des impacts du silure sur les peuplements de poissons migrateurs sont envisagées. Mais les difficultés techniques liées à l'échantillonnage dans les grands milieux (fleuves) retardent l'acquisition d'informations sur cette problématique. Parallèlement, des éléments récents obtenus sur le Rhône qui est le 1er fleuve français colonisé par le silure dans la période récente, montrent que la population de ce dernier y est en phase de stabilisation voire régression. Cette stabilisation intervient après moins de 30 ans de colonisation et l'un de ses mécanismes est le cannibalisme non négligeable des très gros silures sur leurs congénères.

Qu'est-il envisagé de faire ?

Les images et vidéos d'un poisson pouvant atteindre de grandes tailles, se réunissant parfois en bancs très visibles et de certains individus s'attaquant aux poissons transitant dans les dispositifs de visualisation des passes à poissons entraînent des interrogations et des réactions.

Malgré les faiblesses de la connaissance sur l'espèce et ses impacts réels, la volonté de réguler les effectifs de silure est souvent forte et rapide. La régulation envisagée est souvent le prélèvement des individus. Se pose plusieurs questions :

- Quels individus (petits, gros, tous...).
- Sur quelles zones.
- Par quelles techniques
- Par qui ?...

Pour procéder à ces prélèvements, des mesures réglementaires, comme le classement en espèce susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques, sont envisagées.

Ce qu'en pensent les structures de la pêche associative

Une enquête menée par la FNPF auprès des Fédérations départementales de pêche (FDAAPPMA) en 2012 a montré que ces dernières sont très partagées quant à la perception de la présence du silure sur leur territoire. L'éventualité du classement en espèce susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques pose par contre des questionnements légitimes :

- Quelle efficacité de la mesure quand on connaît les résultats d'un tel classement sur d'autres espèces comme la perche soleil et le poisson-chat ?
- Quelles conséquences pour les pêcheurs qui ne pourraient plus remettre leurs prises à l'eau surtout quand ces dernières sont de grande taille ?

Par ailleurs, les prélèvements des très gros silures à l'aval des ouvrages que les migrateurs cherchent à franchir pourraient avoir plusieurs effets contre productifs non vérifiés à ce jour :

- Re-dynamisation de la population en permettant aux jeunes classes d'âge de silure de profiter du 'vide' laissé par les gros individus supprimés.
- Absence de prédation des gros silures sur leurs congénères
- Gêne ou capture non désirée des poissons migrateurs...

Enfin, les gros silures sont recherchés par une fraction de plus en plus grande des pêcheurs. Leur destruction ciblée est potentiellement problématique pour cette pêche des gros silures et les retombées socio-économiques qui en découlent.

La position de la FNPF

La FNPF soutient les axes suivants :

- Continuer les études permettant de connaître le silure et particulièrement sur son impact sur les stocks de migrateurs qui reste le seul argument pour la nécessité d'une gestion de l'espèce alors que cet argument manque d'éléments objectifs.
- Ecarter, à ce stade des connaissances, la solution du classement en espèce susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques en raison notamment des conséquences contre productives potentielles.

Si un déséquilibre persistant avéré provoqué par le silure est démontré, la FNPF étudiera toute proposition de gestion permettant de contribuer à la gestion de l'espèce.